

MAIRIE DE BAILLET EN FRANCE

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 MARS 2024

Date de convocation : 25 Mars 2024

Date d'affichage : 25 Mars 2024

Nombre de Conseillers : en exercice : 17

présents : 11

votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Christiane AKNOUCHE.

Etaient présents : M. Richard GRIGNASCHI - Mme Claude BOUYSSOU - adjoints - Mme Caroline MEUNIER - M. Jean-Claude LAINE - Mme Chantal CASADIO - M. Jean-Claude DEBUYSSCHER - Mme Dominique LUPPINO - Mme Sandrine MERCADAL - M. Jérôme RUGET - Mme Chantal LEGEAS.

Etaient absents excusés : M. Vincent BRYCHE - M. Frédéric FLOURY - M. Philippe BERNHARDT (pouvoir donné à Mme Dominique LUPPINO) - Mme Delphine BONFANTI - M. Richard THOMAS - M. Arthur BERTRAND.

Secrétaire de séance : Mme Caroline MEUNIER.

Après avoir ouvert la séance à 17 heures et procédé à l'appel, Madame AKNOUCHE a invité le Conseil à examiner l'ordre du jour.

Les Membres du Conseil, sous la Présidence de Christiane AKNOUCHE,

N° 27/2024-DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN BIEN DU DOMAINE PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales art. L.2121-29, L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété publique en son article L. 2141-1 et suivants,

Considérant la volonté de particuliers et/ou de promoteurs immobiliers d'acquérir des portions du Chemin Rural n°15 afin d'agrandir les terrains joutant celui-ci,

Considérant que pour céder une parcelle communale, il convient de sortir ce bien du domaine communal. Il est proposé de constater préalablement la désaffectation du domaine public d'une partie du Chemin rural n°15 puis son déclassement,

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVENT la désaffectation du domaine public d'une portion du Chemin rural n°15 de l'angle de l'Allée des Aubépinés jusqu'au niveau de la parcelle AB 14,

APPROUVENT le déclassement du domaine communal de cette partie du Chemin rural n°15 pour le faire entrer dans le domaine privé communal,

AUTORISENT Madame le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- NEANT

Séance a été levée à 17h15.

Christiane AKNOUCHE



Maire